

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019**

À cette séance ordinaire tenue le 10 juin 2019 sont présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2019-06-10-119

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2019-06-10-120

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019**

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. M. Gilbert Dusablon soulève une question relativement à la taxation des piscines et de l'absence de modulation du tarif en regard de la dimension de celles-ci. Le maire lui indique que le sujet sera discuté lors d'une prochaine séance de travail des élus.

2019-06-10-121

## **RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES**

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

### **EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 10 juin 2019 au montant de 121 532.00\$ et autorise le paiement des factures.

### **Liste des Comptes de Mai 2019**

<b>#</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
1	Hydro-Québec	6 201.94 \$
2	Telus	423.99 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw direct, coupole quilles, Loisirs	73.58 \$
6	Xplornet, Aq.SC: 57.48\$, Aq.PM.: 57.48\$	114.96 \$
7	Énergies Sonic, huile chauffage caserne, incendie	362.40 \$
8	Visa Desjardins: Registre foncier, Mun.: 1.00\$, matériel terrain de jeu, Loisirs: 290.29\$	291.29 \$
9	Salaires nets des Élus, mai	2 555.19 \$
10	Salaires nets des Employés, mai	17 705.41 \$
11	Salaires nets des Pompiers, mai, gardes, entretiens, pratiques, prévention, formation Alexandre Paquin: 45½hres, travail administratif: Patrick Auger 6¼hres, Mathieu Champagne: 3¾hres	2 285.76 \$
12	Ministre du Revenu du Québec, remise mai	9 587.88 \$
13	Receveur Général du Canada, remise mai	3 808.96 \$
14	REER, cotisations mai	2 126.50 \$
15	Financière Manuvie, ass. collective, mai, JG:1926	2 696.03 \$
16	Canadien National, avril	496.00 \$
17	CCAQ. Frais de télésurveillance 4-5-19 au 3-5-20	275.94 \$
18	Patrick Auger, frais déplacements 1er ves. Incendie	200.00 \$
19	MRC Portneuf, quote-part 2ième vers.	23 779.00 \$

20	Zhong Wen Taiji Academy, cours taiji session printemps, Loisirs	368.00 \$
21	Julie-Anne Perreault, cours hiver 21-01 au 03-04: 1710.-\$, cours offerts printemps 1 au 29 mai: 450.\$, Loisirs	2 160.00 \$
22	Salon de quilles Futura Ltée, 2 paires de souliers pour soirée de quilles, Loisirs	240.10 \$
23	Chambre de Commerce du Secteur Ouest de Portneuf, cotisation 01-03-19 au 28-02-20	230.00 \$
24	Corpave Canada Inc., asphalte polymérique sac 1000kg pour Rivière Blanche Ouest et Rapide Sud, 1.5 à 500.\$	862.31 \$
25	Morency Société d'Avocats, hon. Prof.. Représentations devant la cour municipale pour dossier: Constat d'infraction règlementation sur les chiens.	1 112.85 \$
26	Ville St-Marc-des-Carières, quote-part SAAQ, déficit 2018. Résol: 2019-05-13-112	3 234.18 \$
27	Vincent Coulombe, acquisition d'une partie du lot 5 021 493 agrandissement du terrain pour l'usine de filtration à St-Thuribe (Aq.SC). Résol. ;2019-05-13-117	3 449.25 \$
28	Ministre des Finances, registre des propriétaires de véhicules lourds: Mun.: 35.50\$, Incendie: 106.50\$	142.00 \$
29	Formation Prévention Secours Inc. cours gardiens avertis: 605.04\$, formation secourisme en milieu sportif et récréatif, 2 monitrices: 89.11\$	694.15 \$
30	Société Ass. Automobile, immatriculation remorque Maxi-Roule, année 2020	76.04 \$
31	Registraire des Entreprises, déclaration annuelle 2019 Saint-Casimir 2000	35.00 \$
32	Christine Cantin, remb. Inscription soccer, Loisirs	30.00 \$
33	Marché Richelieu, Mun.: 30.59\$, Loisirs: 46.29\$	76.88 \$
34	Courrier de Portneuf, publicité rue des Moissons, cahier habitation	489.88 \$
35	Librairie Laliberté Inc. achat de volumes bibliothèque	402.52 \$
36	Co-Op Novago: Mun.: 1637.65\$, Loisirs: 435.30\$, Incendie: 32.03\$, Embelliss.: 262.87\$	2 390.05 \$
37	Marie Bélisle, remb. Fact. Co-Op, équipements, embellissement	35.45 \$
38	Richard Équipement, papeterie, fournitures de bureau	410.93 \$
39	Univar, retour 36 barils retournables à 75.00\$, Aq.SC	(3 104.33) \$
40	Sports Plus St-Casimir, tracteur gazon Husqvarna: 10520.20\$, Résol: 2019-05-13-092, bougies: 13.73, pièces en inventaire pour tracteur à gazon: 224.16\$, pièces et réparation: scie, tondeuse, fouet: 160.88\$	10 918.97 \$
41	Technipc, achat fax-imprimante pour bureau mun.: 413.89, réparation problème navigation internet: 110.66\$, achat modem bibliothèque: 71.27\$	595.82 \$
42	RRGMRP, quote-part 1er vers. boues de fosses septiques: 5503.25\$. Vidanges fosses de rétention: Aq.PM: 238.49\$, Centre d'engrais: 201.74\$	5 943.48 \$

43	St-Casimir Autos Polaris Inc. remorque Maxi-Roule année 2020. Résol: 2019-05-13-093	2 770.55 \$
44	Katy Grandbois, frais déplacements 15-23-27 mai, Loisirs	112.44 \$
45	Ville Donnacona, facturation entente cour municipale avril	331.26 \$
46	Godin Station Service, essence mun.	542.64 \$
47	Garage Conrad Audet, essence Mun.: 790.94\$, Incendie: 30.01\$	820.95 \$
48	Les Entreprises Tréma Inc. balayage des rues	3 411.31 \$
49	Endress+Hausse Canada Ltd. Kit de maintenance usine Aq.PM	472.47 \$
50	Électro-Paul Inc. trouble sur pompe, station Aq.SC.	94.28 \$
51	134619 Canada Inc. (Albert Tessier) pelle voirie: 904.01\$, pelle entrées d'eau Aq.PM: 546.10\$	1 450.11 \$
52	Airspec, temps, pièces, transport. Assainissement : 726.64\$, Aq.SC: 279.46\$	1 006.10 \$
53	Imprimerie Germain Ltée, 770 copies Éclaireur	892.39 \$
54	Lettrage Graph & Cie Inc. panneau interdiction aux chiens au terrain de baseball, Loisirs	126.47 \$
55	Postes Canada, éclaireur juin	122.27 \$
56	ProPlus, produits centre paroissial et centre récréatif, Loisirs	273.13 \$
57	Hélène Tessier, remb. Fact. Technipc, réparation ordinateur bibliothèque	34.48 \$
58	Patrick Tessier, déprédation castors rue Notre-Dame et Ile Grandbois	400.00 \$
59	Les Entreprises A.Massicotte, réparations lumières de rues	1 153.25 \$
60	Alexandre Paquin, frais de repas: 17.10\$, frais déplacements: 522km à 0.40\$: 208.80\$, lors de formation incendie	225.90 \$
61	Services des Incendies St-Basile, inscription Festival des Pompiers, incendie	200.00 \$
62	Ico Technologies Inc. contrat support annuel 2019, incendie	121.13 \$
63	Martin & Lévesque Inc. Vêtements et accessoires pompiers, incendie	2 677.10 \$
64	Eurofins Environnex, analyses d'eau potable et usée	365.47 \$
	<b>TOTAL DU MOIS:</b>	<b>121 532.00 \$</b>
	Municipalité:	<b>108 930.71 \$</b>
	Loisirs:	<b>5 966.08 \$</b>
	Incendie:	<b>6 336.89 \$</b>
	Embellissement	<b>298.32 \$</b>

ADOPTÉE

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour du mois de juin 2019.

René Savard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## **RAPPORT DES RESPONSABLES**

Mme Danielle D. DuSablou nous informe qu'elle a récemment assisté au cérémonial des cadets de Saint-Marc. Par la suite, elle nous entretient du programme Action d'Alcoa.

Monsieur André Filteau nous informe qu'il a assisté récemment à un colloque en lien avec les PFM/MADA et que la municipalité procèdera à la mise à jour de sa politique à l'automne prochain. Par la suite, il nous informe que la journée du 15 juin sera consacrée en tant que « Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées ».

Monsieur Michel Trottier n'a rien à signaler.

Monsieur Raymond Beaudoin nous informe que les activités de balle-molle et de soccer ont débuté récemment.

Monsieur Denis Naud n'a rien à signaler.

Monsieur Louis-Philippe n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous informe de la journée porte ouverte qui aura lieu le 15 juin prochain à la Régie verte. Il termine en soulignant le degré d'avancement des travaux sur les rues Mgr Douville et Lacoursière.

2019-06-10-122

## **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

### **EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2019-06-10-123

**RAPPORT DU MAIRE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS  
DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR  
EXTERNE**

Tel que stipulé à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

À cet effet, monsieur le maire, Dominic Tessier Perry, procède à la présentation dudit rapport.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** confirmer le dépôt du rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

**DE** procéder à la publication dudit rapport dans la prochaine édition du journal « L'Éclaireur ».

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 182-2019 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 139-2015 AFIN DE CRÉER  
UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDEN TIELLE DE MOYENNE  
DENSITÉ RB-16 À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE  
D'URBANISATION**

Monsieur le maire commente et explique le contenu du présent projet de règlement soumis à la consultation. Par la suite, il invite les personnes de l'assistance intéressées par le projet à apporter leurs observations et commentaires sur le dossier.

2019-06-10-124

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
182-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO  
139-2015 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE  
RÉSIDEN TIELLE DE MOYENNE DENSITÉ RB-16 À L'INTÉRIEUR  
DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION**

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du règlement et répond aux questions sur le sujet.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le second projet de Règlement numéro 182-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 139-2015 afin de créer une nouvelle zone résidentielle de moyenne densité Rb-16 à l'intérieur du périmètre d'urbanisation soit adopté.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-06-10-125

**ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL UNIFORMISÉ RMU-2019 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement municipal uniformisé RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 30 juin 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption de ce règlement, regroupant des règles visant à assurer la qualité de vie et la sécurité des citoyens, avait pour objectif d'assurer une application uniforme de ces règles dans l'ensemble des municipalités de la MRC de Portneuf faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la consommation de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Sûreté du Québec a sollicité les représentants de la MRC de Portneuf aux fins d'intégrer à ce règlement des dispositions visant l'interdiction de fumer du cannabis et du tabac dans certains lieux en vue de faciliter les interventions de ses agents de la paix en cette matière sur le territoire de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC a recommandé aux municipalités d'adopter simultanément une version de remplacement du règlement municipal uniformisé intégrant ces dispositions et comportant l'actualisation de certains articles du règlement adopté par celles-ci en 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun d'adopter le Règlement municipal uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie visant à remplacer le Règlement municipal uniformisé RMU-2016;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2019 en vue de l'adoption du présent règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de Règlement municipal uniformisé RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 13 mai 2019;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil adopte le Règlement municipal uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé;

**QUE** le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité en vertu de ce règlement;

**QU'**une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2019-06-10-126

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR**

**CONSIDÉRANT** la réception de l'offre de service, en date du 16 mai 2019, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'audit annuel des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019, au montant de 19 500\$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT,**

**QUE** le contrat soit adjugé à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, au coût de 19 500\$ plus taxes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 et ce, tel que décrit dans leur proposition d'honoraires du 16 mai 2019.

ADOPTÉE

2019-06-10-127

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER POUR LE LOT 5 020 907**

**CONSIDÉRANT** que le conseil est favorable à faire préparer un plan d'aménagement forestier pour le lot 5 020 906 situé à Saint-Thuribe;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT,**

**QUE** le contrat soit adjugé au Groupement forestier de Portneuf inc., au coût de 2 000\$ plus taxes et ce, tel que décrit dans leur proposition d'honoraires du 21 mai 2019.



**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 41200 419 « Honoraires professionnels ».

ADOPTÉE

2019-06-10-128

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / « ÉCHANTILLONNAGE - AMIANTE»  
ET « MISE À JOUR LOCALISATION DES FLOCAGES ET  
CALORIFUGES»**

**CONSIDÉRANT** que de nouvelles dispositions réglementaires relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante sont en vigueur depuis le 6 juin 2013.

**CONSIDÉRANT** la Municipalité de Saint-Casimir a l'obligation de s'y conformer;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT,**

**QUE** le contrat soit adjugé à la Société mutuelle de prévention inc., au montant de 1 800\$ (plus taxes) et ce, tel que décrit dans leurs propositions d'honoraires du 21 mai 2019.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 41200 419 « Honoraires professionnels ».

ADOPTÉE

2019-06-10-129

**AJUSTEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT EN FONCTION  
DES VARIATIONS DES PRIX DU CARBURANT DIESEL**

**CONSIDÉRANT** que pour l'hiver 2018-2019 l'ajustement prenant compte de la variation du prix du carburant diesel donne un résultat positif de 1 124.15\$;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir rembourse la somme forfaitaire de 1 124.15\$ à la compagnie 134619 Canada inc. (M. Albert Tessier) à titre de compensation relative à l'augmentation du prix du carburant diesel pour l'hiver 2018-2019;

ADOPTÉE

2019-06-10-130

**EMBAUCHE DES MONITRICES POUR LE TERRAIN DE JEU ET DES ARBITRES POUR LE SOCCER**

**CONSIDÉRANT** que des postes de monitrices pour le terrain de jeu et d'arbitres pour le soccer sont à combler;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** Mesdames Dasha Guay, Vicky Bédard et Claudia Trottier soient engagées du 25 juin au 9 août 2019 au poste de « monitrice » pour 6 semaines à raison de 40 heures par semaine au taux horaire de 13.00\$ plus 4% pour les vacances;

**QUE** Monsieur Danilo Guay soit engagé du 25 juin au 9 août 2019 au poste d'« aide-moniteur » pour 5 semaines à raison de 30 heures maximum par semaine au taux horaire de 12.50\$ plus 4% pour les vacances;

**QUE** Madame Vicky Bédard et Monsieur William Bernard soient engagés du 20 mai au 6 août 2019 au poste d'arbitre de soccer pour 8 semaines à raison de deux (2) heures par semaine. Mme Bédard aura un taux horaire de 13.00\$ plus 4% pour les vacances et M. Bernard de 13.00\$ plus 4% pour les vacances.

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 02 70151 140 «Rémunération moniteurs».

**ADOPTÉE**

2019-06-10-131

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1er juillet 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Casimir a pris part au renouvellement de cette entente de services selon la résolution 2018-12-13-271;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2019;

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir confirme sa participation financière annuelle pour 2019 au montant de 2 872\$.

ADOPTÉE

2019-06-10-132

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR UN ACCÈS À LA ROUTE GUILBAULT (ROUTES 354/363) À PARTIR DU LOT 3 926 894**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Casimir projette l'aménagement d'une zone commerciale sur une partie du lot 3 926 894 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** que ce lot est contigu à la route Guilbault (routes 354/363) laquelle fait l'objet d'une servitude de non-accès;

**CONSIDÉRANT** que cette servitude de non-accès a été établie en vertu de la *Loi sur la voirie*, laquelle spécifie que celle-ci ne peut être levée, diminuée ou rendue inopérante qu'avec le consentement du ministre des Transports et aux conditions qu'il détermine;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Casimir adresse une demande au ministère des Transports à l'effet d'obtenir un droit d'accès à la route Guilbault (routes 354/363) à partir du lot 3 926 894.

ADOPTÉE

2019-06-10-133

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2019-02 / M. SIMON PARADIS-DIONNE (LOT 3 928 332)**

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par M. Simon Paradis-Dionne pour une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.5.4 du Règlement de zonage 139-2015;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un lot situé en zone mixte (M-9);

**CONSIDÉRANT** que le demandeur souhaite aménager un café-terrasse à moins de cinq (5) mètres des lignes latérales du terrain tel que décrit à l'article 7.5.4 du règlement de zonage 139-2015.

**CONSIDÉRANT** que les distances latérales est et ouest seront respectivement de 2,0 mètres et de 2,3 mètres;

**CONSIDÉRANT** que le CCU recommande au conseil municipal, par sa résolution CCU 2019-06-03-007, d'accorder une permission spéciale d'une année plutôt qu'une dérogation mineure dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablon  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal accorde une permission spéciale d'une (1) année (renouvelable), débutant le 10 juin 2019, visant à permettre sur le lot 3 928 332, situé dans la zone M-9, l'aménagement d'un café-terrasse en cour avant à une distance de 2,0 mètres de la ligne latérale est et de 2,3 mètres de la ligne latérale ouest, en autant que le demandeur respecte les autres conditions prescrites à l'article 7.5.4 du Règlement de zonage 139-2015 et de l'article 7.1.5 du RMU 2016.

ADOPTÉE

2019-06-10-134

**ENTENTE DE SERVICES RELATIVE À L'OPÉRATION D'UN CENTRE ALTERNATIF DE COORDINATION MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Casimir et la Ville de Saint-Marc-des-Carières ont l'obligation de se doter d'un Centre de coordination municipale (CCM) dans le cadre de leur Plan municipal de sécurité civile (PMSC);

**CONSIDÉRANT** que le CCM constitue le lieu principal où l'Organisation municipale en sécurité civile se réunit afin d'assurer la gestion optimale d'un sinistre;

**CONSIDÉRANT** que le CCM doit posséder les outils et les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Casimir et la Ville de Saint-Marc-des-Carières ont aussi l'obligation d'identifier un site alternatif à leur CCM advenant que celui-ci ne pas en mesure d'opérer;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de consigner dans une entente les modalités d'utilisation d'un Centre alternatif de coordination municipale;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal autorise le maire, M. Dominic Tessier Perry ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard à signer l'Entente de services relative à l'opération d'un centre alternatif de coordination municipale entre la Municipalité de Saint-Casimir et la Ville de Saint-Marc-des-Carières.

ADOPTÉE

2019-06-10-135

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2019-03-11-051 / ÉDITION 2019 DE LA COMMISSION BRASSICOLE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Casimir a autorisé, par sa résolution 2019-03-11-051, les organisateurs de la Commission Brassicole à procéder au détournement de la circulation à compter du vendredi 14 juin 2019 (09h00) jusqu'au dimanche 16 juin 2019 (17h00) de la rue Tessier Est vers la rue Mgr Douville;

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont actuellement en cours sur les rues Lacoursière et Mgr Douville et que ceux-ci ne seront pas terminés le 15 juin prochain;

**CONSIDÉRANT** que la circulation ne pourra pas être détournée sur la rue Mgr Douville lors de la tenue de cet événement;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Filteau  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal amende sa résolution 2019-03-11-051 de la manière suivante;

***D'AUTORISER** la fermeture à la circulation, samedi le 15 juin 2019 de 09h00 jusqu'à minuit le même jour, sur la rue Tessier Est dans la section comprise entre l'intersection avec la rue Lacoursière jusqu'à la limite Est du terrain du 405 rue Tessier Est (la rue Lacoursière devant rester ouverte à la circulation en tout temps);*

***D'INDIQUER** aux organisateurs de l'évènement qu'ils seront responsables de la sécurité et de la circulation, notamment en ce qui regarde le passage des véhicules d'urgence (police, pompiers et ambulance), lourds et agricoles qui devront emprunter la section fermée de la rue Tessier Est décrite au paragraphe précédent;*

***QUE** les organisateurs doivent prévoir la présence d'un vigile aux deux extrémités de la section fermée de la rue Tessier Est pour toute la durée de l'évènement;*

***QU'UNE** copie de cette résolution soit transmise aux organisateurs de la Commission Brassicole et au propriétaire du Bar La Taverne.*

ADOPTÉE

2019-06-10-136

**AJUSTEMENT AU CONTRAT ADJUGÉ À LA FIRME GIROUX & LESSARD DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE DES RUES MGR DOUVILLE ET LACOURSIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que des travaux sont actuellement en cours sur les rues Mgr Douville et Lacoursière;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a une forte présence d'argile dans ces rues, laquelle ne répond pas aux normes de compaction;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de cette argile par un matériau d'emprunt de classe B compactable.

**CONSIDÉRANT** que la firme de laboratoire et la firme d'ingénieurs recommandent de procéder à ce remplacement;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** l'entrepreneur Giroux & Lessard à fournir un matériau d'emprunt de classe B compactable au prix de 11.40\$/tm pour une quantité estimée à 6 000 tonnes métriques pour un montant maximal de 78 642.90\$ (taxes incluses), le tout selon les conditions décrites dans le bordereau de modification des travaux 5366-01 de Giroux & Lessard en date du 4 juin 2019.

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer les documents relatifs à cet ajout au contrat initial.

**D'IMPUTER** cette dépense au Règlement d'emprunt 179-2019 et à la TECQ 2014-2018.

**QU'ADVENANT** une insuffisance de crédit, de financer le solde de cette dépense selon la répartition suivante :

47% au surplus non-affecté;  
21% au surplus affecté de l'aqueduc du village;  
32% au surplus affecté de l'assainissement.

ADOPTÉE

**DIVERS**

2019-06-10-137

**A) AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de pavage de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Denis Naud  
**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à procéder à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2019-06-10-138

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 20h40.

René Savard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier  
Maire